



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 10
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 07

Séance du 13 novembre 2025

Sous la Présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : WICKER Pascal, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, OGE Caroline, WEBER Aurélie, WINKEL Yannick, MEYER Sonia, MAGGI Vanessa

Excusés : FABY Geoffray excusé, GRAUFFEL Didier a donné procuration à Pascal WICKER, MAGGI Vanessa excusée

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 SEPTEMBRE 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LUX Patrick est élu secrétaire de séance.

DCM 2025-023

7. Finances

7.10 Divers

Fixation des tarifs de location de la salle des fêtes et du club house

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes et du Club House actuellement en place. Afin de faciliter la lecture et l'application de ces différents tarifs, monsieur le Maire souhaite regrouper l'ensemble des informations sur une et même délibération.

Ainsi, les délibérations DCM 2022-022 du 12 décembre 2022, DCM 2023-025 du 20 novembre 2023, DCM 2024-025 du 25 septembre 2024, DCM 2025-018 du 10 juin 2025 seront remplacées par cette nouvelle délibération qui prendra effet à partir du 01er janvier 2026

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- **Valide** les tarifs de location comme suit : Tableau en annexe
- **Confirme** l'application de ces tarifs à partir du 01^{er} janvier 2026
- **Demande** que chaque association signe une convention de location, produise une attestation d'assurance ainsi qu'un calendrier complet de ses manifestations de l'année.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de location ainsi que tous les documents afférents à cette délibération

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-024

7. FINANCES LOCALES

7.5 Subventions

Subvention à l'Association des Parents d'Elèves du GSI de Schwindratzheim

Afin de soutenir l'association des Parents d'Elèves du Groupe Scolaire Intercommunale du Gypsberg de Schwindratzheim à l'occasion de l'organisation de la soirée d'Halloween, Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention à hauteur de 130 €.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré

- **Autorise** le versement de la subvention de 130 € à l'Association des Parents d'Elèves du Groupe Scolaire Intercommunale de Schwindratzheim

DCM 2025-025

8. Domaine de compétence

8.5 – Politique de la ville, habitation, logement

Gratuité du loyer – Maison d'Assistante Maternelle

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2025 les membres du Conseil Municipal ont validé le projet de convention établi avec l'Association « Les Minis-Arc-en-Ciel » pour l'occupation de la Maison d'Assistante Maternelle.

Monsieur le Maire relate au Conseil Municipal certaines difficultés rencontrées lors de ce 1^{er} mois de fonctionnement, afin d'aider au démarrage de leur activité, Monsieur le Maire propose de réitérer la gratuité du loyer pour le mois d'octobre et ainsi émettre la 1^{ère} demande de loyer à hauteur de 500 € qu'a partir du mois de novembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Valide que :

- Le loyer pour l'année 2025 sera de 500 € mensuel, les autres charges seront à payer par le locataire.
- La demande de loyer initialement prévue au mois d'octobre est reportée pour le mois de novembre 2025
- Le loyer sera révisé tous les 1^{ers} septembres tenant compte de l'indice de référence du 2^{ème} trimestre des loyers de l'INSEE.
- Les locaux seront loués à nu.

Autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financier relatifs à cette location

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-026

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Maison d'Assistante Maternelle – Avenant 01 LOT 05 Electricité

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal DCM 2025-013 du 31 mars 2025 l'attribution des travaux de transformation de l'école maternelle en Maison d'Assistante Maternelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM 2020-68 du 26 mai 2020 délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de transformation de l'école maternelle en Maison d'Assistants Maternelles :

Lot n° 5 : Electricité

Attributaire : Entreprise REMOND 7 rue de Mittelhausen WINGERSHEIM LES 4 BANS

Marché initial du 02 avril 2025 : 23 490 € H.T.

Avenant 01 : 1 769 € H.T.

Nouveau montant du marché : 25 259€ H.T.

Cet avenant introduit un écart de + 7.54 %

Objet de l'avenant : Création d'une nouvelle colonne montante depuis le coffret EDF et installation d'un radiateur supplémentaire

Adoptée à l'unanimité

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Maison d'Assistante Maternelle – Avenant 01 LOT 07 Menuiserie Intérieure

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal DCM 2025-013 du 31 mars 2025 l'attribution des travaux de transformation de l'école maternelle en Maison d'Assistante Maternelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM 2020-68 du 26 mai 2020 délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de transformation de l'école maternelle en Maison d'Assistants Maternelles :

Lot n° 7 : Menuiserie Intérieure

Attributaire : Entreprise REIMEL 5 Impasse de l'Europe - 57370 PHALSBOURG

Marché initial du 02 avril 2025 : 17 025 € H.T.

Avenant 01 : 3 155 € H.T.

Nouveau montant du marché : 20 180 € H.T.

Cet avenant introduit un écart de + 18.53 %

Objet de l'avenant : Dépose de portes, création de deux placards techniques, pose de tablettes et d'un plan de travail supplémentaire

Adoptée à l'unanimité

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Maison d'Assistante Maternelle – Avenant 01 LOT 08 Peinture

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal DCM 2025-013 du 31 mars 2025 l'attribution des travaux de transformation de l'école maternelle en Maison d'Assistante Maternelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM 2020-68 du 26 mai 2020 délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de transformation de l'école maternelle en Maison d'Assistants Maternelles :

Lot n° 8 : Peinture

Attributaire : Entreprise HEINRICH SCHMID 8 Chemin de la Sandlach – 67500 HAGUENAU

Marché initial du 02 avril 2025 : 7 028.20 € H.T.

Avenant 01 : 1 327,50 € H.T.

Nouveau montant du marché : 8 335.70 € H.T.

Cet avenant introduit un écart de + 18.89 %

Objet de l'avenant : Enduisage complet des murs existant après constatation de l'état réel des supports

Adoptée à l'unanimité

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Maison d'Assistante Maternelle – Lot 09 rectification du montant

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal DCM 2025-013 du 31 mars 2025 l'attribution des travaux de transformation de l'école maternelle en Maison d'Assistante Maternelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM 2020-68 du 26 mai 2020 délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le certificat administratif établi le 4 septembre expliquant qu'une erreur de montant a été constaté sur la délibération du lot 09 – revêtement de sols attribué à l'entreprise STRASOL de Wiwersheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Confirme que le montant à prendre en compte pour le lot 09 – Revêtement de sols est de **7 991.38 €**

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-030

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Maison d'Assistante Maternelle – Avenant 01 LOT 09 Revêtement de sol

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du Conseil Municipal DCM 2025-013 du 31 mars 2025 l'attribution des travaux de transformation de l'école maternelle en Maison d'Assistante Maternelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal DCM 2020-68 du 26 mai 2020 délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

De conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de transformation de l'école maternelle en Maison d'Assistances Maternelles :

Lot n° 9 : Revêtement de sol

Attributaire : Entreprise STRASOL 29 Allée de l'Economie 67370 WIWERSHEIM

Marché initial du 02 avril 2025 : 7 991.38 € H.T.

Avenant 01 : 3 593.75 € H.T.

Nouveau montant du marché : 11 585.13 € H.T.

Cet avenant introduit un écart de + 44.97 %

Objet de l'avenant : Pose d'une barrière anti remontée d'humidité en raison de l'absence de vide sanitaire

Adoptée à l'unanimité

POINTS DIVERS

- La fête des aînés aura lieu le 06 décembre 2025, une messe sera célébrée par le Père Lazare avant le moment convivial. Un nouveau cuisinier a été choisi, il s'agit de Didier MOSBACH de Wingersheim-les-4-Bans.
- Les élus présents sont déçus par le manque d'information entre le Maire, et le reste des élus. En effet, les membres du Conseil n'étaient pas prévenus de l'abattage du grand sapin. Monsieur le Maire s'engage à communiquer davantage, il invite également les élus à l'inauguration du sapin le 28 novembre à Saverne.
- La machine a pizzas est Hors Service, l'entreprise est en faillite

Fin de la séance 21h30